

*Lock-out chez les sœurs*

# Sainte-Avarice, priez pour nous!

# nouvelles



15 JANVIER  
1999

NUMÉRO  
**451**

**1999**  
une année  
déterminante

Négociations  
du secteur public

Négociations  
dans les garderies

Négociations  
dans les caisses  
populaires

Négociations  
dans les abattoirs

Négociations  
dans l'hôtellerie

Équité salariale

Code du travail

Assurance-emploi

Syndicalisation

59<sup>e</sup> Congrès

EN LOCK-OUT  
DEPUIS 1 AN  
TOUJOURS DÉTERMINÉS  
À VAINCRE  
NON  
À LA SOUS-TRAITANCE  
OUI  
AU RESPECT

est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux (514) 598-2131. Publié tous les quinze jours, il est tiré à 23 000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec.

**Coordination**

Lucie Laurin  
(laurin@total.net)

**Conception graphique**

Jean Gladu  
Sophie Marcoux

**Mise en page**

Jean Gladu  
Lucie Laurin  
Sophie Marcoux

**Numérisation photo**

Lucie Laurin

**Rédaction**

L'équipe du Service de l'information de la CSN

**Photographes**

Alain Chagnon  
Michel Giroux  
Photographie de la couverture:  
Alain Chagnon

**Caricaturiste**

Boris

**Soutien technique**

Lyne Beaulieu

**Impression**

Les syndiqués CSN de l'imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

**Distribution**

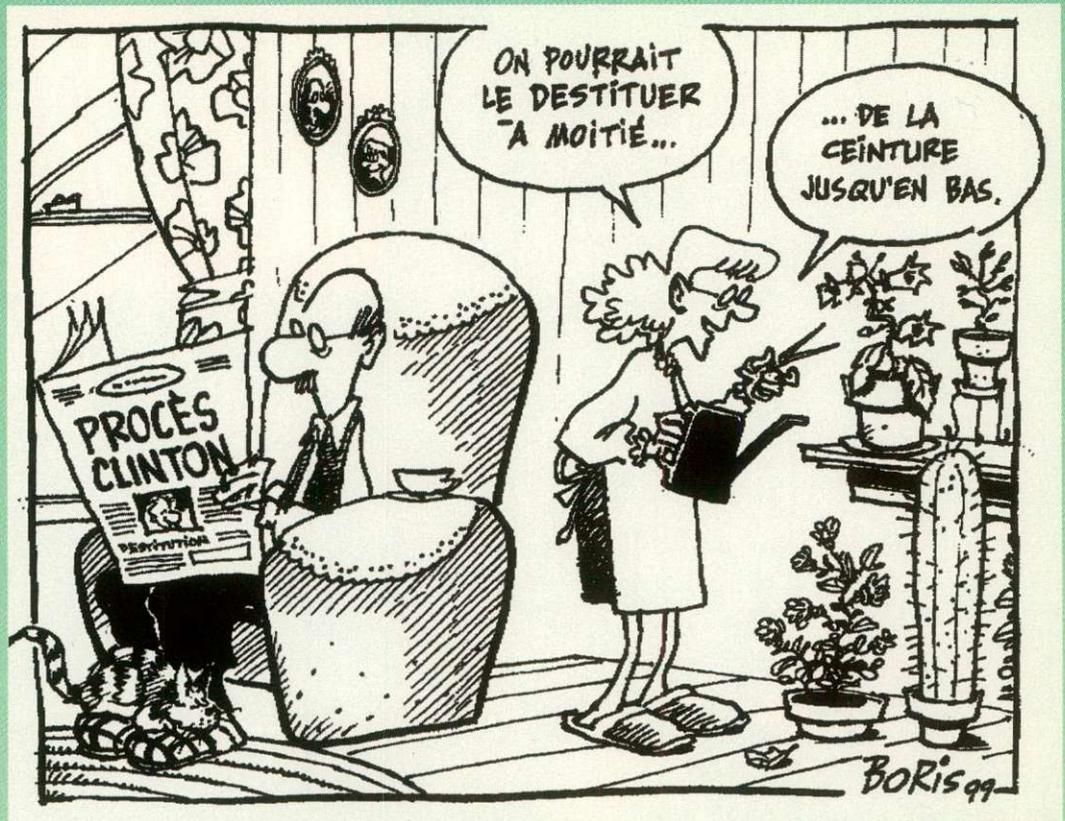
L'équipe du Service de distribution de la CSN, avec la collaboration de syndiqué-es en conflit

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

(514) 598-2233  
1601, av. De Lorimier,  
Montréal QC H2K 4M5

**Site Internet de la CSN:**

<http://www.csn.qc.ca>



## Le p'tit pain et le gros sandwich

**R**obert travaille chez Bureau en gros. On peut le voir dans une publicité télévisée, at-tablé devant un énorme sandwich. Il est incapable de le manger puisqu'il doit répondre aux requêtes incessantes d'une supérieure insupportable: « Robêêert, on a besoin d'un nouveau prix sur les photocopieurs, Robêêert, ... ». ZAP

Entendu à la radio de Radio-Canada que les problèmes mécaniques des autobus à plancher bas de Nova Bus étaient une machination des trop puissants syndicats de la STCUM. Entendu aussi que les syndicats municipaux comme celui des pompiers de la Ville de Montréal devaient être mis sous tutelle, voire éliminés. ZAP

Parce qu'il entend depuis toujours le discours antisyndical, Robert ne sait pas qu'il peut espérer le respect de ses supérieurs et qu'un syndicat pourrait l'aider. Ce discours, il l'entend à la radio, à la télévision, le lit dans la presse, et il est probablement repris par sa supérieure: « Robêêert, c'est la faute des syndicats si les autobus fonctionnent mal, si les pauvres sont plus pauvres, les riches plus riches. El Nino, le verglas, le bogue de l'an deux mille, c'est aussi leur faute! Oublie ton sandwich, viens travailler, pose pas de questions... tout ira bien, Robêêert! Quand on est né pour un p'tit pain, faudrait pas s'imaginer pouvoir manger un si gros sandwich ». ZAP

Mireille Bénard

## Quand la gauche oublie son nom

**J**anvier 1986. La presse économique française attribue à Pierre Bérégovoy, ministre des Finances du gouvernement socialiste, le titre de « Financier de l'année », à égalité avec le patron de Peugeot. Les politiques néolibérales mises en vigueur par le gouvernement français ont en effet rehaussé la part des profits des entreprises à un niveau jamais vu depuis 1973. Pour y parvenir, un contrôle sévère des salaires a dû être appliqué sur l'ensemble du salariat.

Au lancement de la campagne électorale du Parti socialiste, François Mitterrand, alors Président de la République, persiste pourtant à présenter son parti comme le seul rempart pouvant sauvegarder les acquis sociaux. Les forces progressistes, elles, se sentent orphelines et ne se mobilisent que très peu lors de la campagne. Cette année-là, par une majorité de seulement deux sièges, la droite classique reprend le pouvoir. Avec 10 pour cent des voix, le parti d'extrême droite de Jean-Marie LePen n'obtient aucun siège mais acquiert une solide assise électorale.

Certes, l'Histoire n'est pas une simple répétition et il serait abusif de comparer Mario Dumont à Jean-Marie LePen. De plus, le Québec de 1998 se distingue de la France de 1986 parce que son système électoral permet à un parti qui n'obtient pas la majorité des votes d'être reconduit au pouvoir. Mais gageons que si Bernard Landry n'était pas souverainiste, il pourrait s'attendre, lui aussi, à ce que les milieux d'affaires lui soient publiquement reconnaissants.

Roger Deslauriers

Lock-out chez les sœurs

# Sainte-Avarice, priez pour nous !

Michel Crête

Pavillon Saint-Dominique à Québec, Mont Sacré-Cœur à Granby, Pavillon Saint-Joseph à Ville Saint-Laurent: les relations de travail impliquant des communautés religieuses tournent souvent en conflits longs et durs. Cette fois-ci, c'est au tour des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à Outremont, de mettre au rancart les principes d'équité, de justice et de partage qu'on enseigne pourtant dans leurs couvents aux enfants des bien-nantis.

C'était il y a plus d'un an, le 15 janvier 1998, en pleine crise du verglas. Les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie décrétaient un lock-out contre leurs employé-es dévoués et à l'écoute des moindres besoins des religieuses âgées ou malades qui résident en permanence à la Maison mère d'Outremont. Ce jour-là, la communauté a retourné chez eux les employé-es qui se sont présentés au travail en arborant un macaron sur lequel on pouvait lire: «le 15, une ques-

tion de respect!» Un macaron porté tel un étendard pour appuyer le comité syndical de négociation.

## Que cherchent donc les sœurs?

Malgré des appels à la négociation lancés par le syndicat, les sœurs n'ont pas manifesté, depuis l'échéance de la convention collective en mars 1997, beaucoup d'empressement à négocier. La congrégation a plutôt déposé un projet de convention collective qui met en péril les emplois syndiqués. Le projet patronal permettrait à la communauté re-

ligieuse d'embaucher à sa guise du personnel non-syndiqué et de recourir librement à des sous-traitants. Pourtant, avant le conflit, 66 pour cent des employé-es vivaient déjà une situation de précarité en travaillant à peine 25 heures par semaine. À 13 \$ l'heure, ça ne fait pas un gros salaire.

La congrégation en a étonné plus d'un, elle a choqué même. Son orientation va à l'encontre du message livré en 1998 par le Comité des affaires sociales de l'Assemblée des évêques du Québec à l'occasion de la Fête des travailleurs: «Le manque d'emplois décents, la prolifération des petits gagne-pain de misère et la nouvelle fragilité des emplois bien rémunérés plongent une partie de la population dans l'insécurité et l'inquiétude.» L'assemblée dénonçait aussi les congédiements massifs, la sous-traitance et les révisions à la baisse des conventions collectives.

## Les sœurs jouent du bras!

Décidées à mettre les employé-es au pas, les sœurs

jouent du bras. Deux mois après le lock-out, la communauté annonce le congédiement de 100 syndiqué-es, dans l'espoir de les convaincre d'accepter un contrat imbuvable. De plus, ce sont des scabs qui accomplissent le travail des salarié-es en conflit. À la suite de deux enquêtes menées par le ministère du Travail, la CSN a déposé 5606 poursuites contre les sœurs en vertu des dispositions antibriseurs de grève contenues dans le Code québécois du travail.

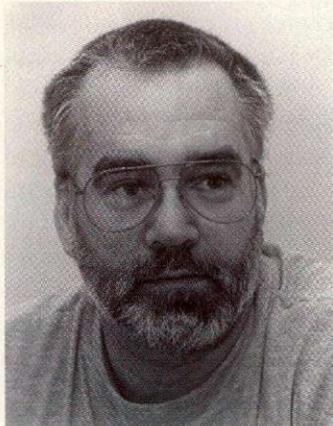
Qu'est-ce qui a bien pu amener les Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie à adopter les méthodes des pires employeurs? Embauchée à l'âge de 16 ans et maintenant présidente du syndicat, Manon Gingras répond: «Comme les conditions de travail étaient inéquitables, nous nous sommes syndiqués en 1985. La congrégation veut reprendre son contrôle d'antan!»

Le 13 janvier, employeur et syndicat devaient se revoir en présence du médiateur. La séance de médiation a à nouveau été annulée. ▶

## Des séquelles

Ça fait plus d'un an déjà que dure ce conflit, qui laissera des séquelles bien après le retour au travail. Parce que l'attitude et la stratégie de négociation adoptées par la communauté font mal à des femmes et à des hommes qui ne veulent que faire vivre leur famille.

*«Je ne travaille pas pour le diable, je travaille pour sa soeur!»* Percutante, la formule



André Boucher

est d'André Boucher, mécanicien d'entretien à l'emploi de la congrégation depuis avril 1978. Elle décrit l'amertume qui l'habite depuis le début du conflit. Père de trois enfants âgés de 7 à 19 ans et partageant sa vie avec une conjointe à la santé fragile qui l'empêche de travailler, André Boucher confie: *«Nous ne mangeons pas ce que nous voulons, nous mangeons ce que nous avons. En plus du FDP, nous pouvons compter sur les banques alimentaires comme celles du syndicat et du Centre de bénévolat d'Iberville.»*



Thérèse Cassistat

## Une vision passéiste

Préposée aux bénéficiaires depuis 23 ans, Thérèse Cassistat est la mère de quatre enfants âgés de 11 à 18 ans et elle est toute dévouée à la communauté religieuse. *«Pendant le verglas, je voyageais dans des conditions dangereuses. Je partais de La Plaine à 4 h 15 pour être sûre d'être à la Maison mère à 6 h 30 du matin. Durant le verglas, j'ai privé ma famille de ma présence par souci pour les sœurs.»*

Elle constate les effets néfastes du conflit sur ses proches. *«Ça crée des tensions chez*

*les enfants. Le plus vieux a dû interrompre ses études au cégep pour aller au cours du soir. Il fait des jobines. Et nous devons retarder les paiements de la maison.»* Comment une communauté religieuse peut-elle rester insensible aux drames humains vécus par les familles des employé-es en conflit? Thérèse Cassistat suggère: *«Les sœurs pensent encore que nous sommes des gens de la rue, que nous ne sommes rien, que nous ne sommes pas éduqués, qu'elles nous ont embauchés par pitié, par charité.»* Malgré leur vision passéiste et leur mépris, elle n'a jamais perdu la foi et elle continue de les aimer et d'espérer.

## Les sœurs devront baisser les yeux

Sur le marché du travail depuis 25 ans et préposée aux bénéficiaires depuis 11 ans, Lise Proulx a une autre vision des choses. Femme autonome, elle accepte mal le conflit qu'on lui fait subir. *«Mon mari et mon fils me donnent de l'argent. Je les sens obligés et ça m'agace énormément.»* La moralité des reli-

gieuses, elle en a fait son deuil. *«J'arrivais d'un milieu de travail non-syndiqué. Je me disais que j'arrivais dans un bon lieu de travail, syndiqué, chez les sœurs. J'ai découvert le vrai visage de l'employeur.»*

Si le conflit lui est également pénible, le lock-out lui a permis, tout comme à André Boucher et Thérèse Cassistat, de se rapprocher de ses compagnes de travail. Quant à l'avenir, elle demeure confiante. *«Nous enlever notre emploi, c'est nous enlever le respect. On ne nous l'enlèvera pas, le respect. Je n'en ai jamais douté. Nous allons gagner et rentrer au travail la tête haute. Ce sont les sœurs qui vont baisser les yeux.»*



Lise Proulx

*«Durant le verglas, j'ai privé ma famille de ma présence par souci pour les sœurs.»*

— Thérèse Cassistat

# 1999, une année déterminante pour la CSN

Maroussia Kishka

Après une année de victoires importantes, notamment celles de Métro-Richelieu et des ambulanciers, et le lancement d'une mobilisation générale dans ses rangs pour le partage de la richesse, la CSN entreprend une année décisive. «*Et comme en 1998, la détermination de la CSN ne se démentira pas*», a indiqué Gérald Larose.

Des négociations majeures se dérouleront en effet autant dans les secteurs public que privé. Ainsi, après presque dix ans de prolongation de leurs conventions collectives, les syndiqué-es du secteur public veulent cette année tenir une vraie ronde de négociations. Et la partie s'annonce difficile, prévoit le président de la CSN. «*Les discussions seront rudes après tant de concessions et de réformes dans un contexte de compressions budgétaires.*»

L'année qui s'amorce en sera une cruciale aussi pour relever les salaires des travailleuses de garderies sans but lucratif, qui gagnent à peine 20 000 \$ par année.

De leur côté, les syndiqué-es du Mouvement Desjardins se préparent à une dure bataille dans la tourmente de la réingénierie et des fusions de caisses à venir. Jusqu'à ce jour, Desjardins a refusé d'étendre à l'ensemble de son réseau la grande victoire des 803 employé-es CSN des 46 caisses du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Dans le secteur des abattoirs, une autre partie de bras de fer se joue, comme le démontre actuellement la grève des 560 syndiqué-es d'Olymel Flamingo. Là aussi, le relèvement des salaires est au cœur du conflit, un enjeu mis de l'avant lors des États généraux et qui sera également au centre des revendications des quelque 6000 salarié-es CSN du secteur de l'hôtellerie cette année.

## Une année charnière

L'année 1999 représentera aussi une année charnière pour l'application de la Loi sur l'équité salariale, car deux ans après son adoption, tout reste encore à faire. La CSN a déjà annoncé que non seulement elle poursuivra les discussions avec le gouvernement afin qu'il accepte de se conformer à une démarche d'équité salariale dans le secteur public, mais aussi qu'elle verra à faire pression sur les entreprises qui, dans la très grande majorité des cas, tardent à entreprendre des travaux ou manœuvrent pour en être exemptées.

Par ailleurs, après avoir dénoncé le rapport Mireault qui recommandait d'ouvrir encore plus largement les portes à la sous-traitance pour contrer la syndicalisation et baisser les coûts de main-d'œuvre, la CSN relancera la lutte pour obtenir une réforme du Code du travail.

Bon nombre d'autres batailles, dont celles sur l'assurance-emploi, l'avenir du chantier maritime de Davie, le réinvestissement dans les services publics et la poursuite de l'offensive de syndicalisation à la CSN, particulièrement dans le secteur du camionnage, exigeront aussi une bonne dose d'énergie de la centrale syndicale. En outre, 1999 sera l'année du congrès triennal de la CSN, un congrès qui se tiendra dans la foulée des États généraux de mars 1998 et qui déterminera les orientations de la CSN pour le début du prochain millénaire.

# Il suffisait de trois heures de grève !

Michel Crête

7 janvier 1999, 7 heures du matin : au terme d'un marathon de trois jours, d'une nuit intensive de négociation et d'une grève de trois heures — la plus courte de son histoire —, le comité de négociation du syndicat des 700 chauffeurs d'autobus de la Société de transport de la communauté urbaine de Québec (STCUQ) annonce la conclusion d'un accord de principe avec l'employeur.

L'entente convenue avec la nouvelle direction à la barre de la société augure une nouvelle ère de relations de travail et un changement de culture. D'ailleurs — et c'est là un signe qui ne trompe pas — les 11 et 12 janvier, les chauffeurs d'autobus se sont prononcés dans une proportion de 98 pour cent en faveur de l'entente de principe.

Fier et heureux du dénouement de la négociation, le président du syndicat, Normand Charbonneau, déclare: «*Nous avons jeté les bases d'une nouvelle approche de relations de travail. C'est notre intention de consolider cette orientation dans l'intérêt de nos membres et du transport en commun.*»

D'une durée de six ans, du premier juillet 1997 au 30 juin 2003, la nouvelle convention collective des chauffeurs prévoit des augmentations de salaire totalisant 12,5 pour cent. C'est le 31 décembre prochain que leur salaire rattrapera celui de chauffeurs de la STCUM à Montréal: il sera alors de 19,81 \$ l'heure. Le contrat est également assorti d'autres avantages et de l'amélioration des vacances et du régime de retraite.

## Quelle nuit !

21 h 30, le 6 janvier. Le comité de négociation du syndicat étudie une proposition de règlement. Convention collective de longue durée, augmentation de salaire de 12,5 pour cent. Hum... On est proche. Il manque la sixième semaine de vacances, la retraite, etc. Bon. Le négocia-

teur du syndicat, Richard Fortin, téléphone aux médiateurs Roger Lecourt et Jean Poirier. Il leur fait part des attentes du syndicat, désireux d'éviter la grève, annoncée pour 4 h du matin le 7 janvier. **Minuit et 10**, le 7 janvier. Nous sommes à moins de quatre heures de la grève. Les médiateurs quittent l'hôtel pour le quartier général de la STCUQ pour y rencontrer son nouveau président, M. Claude Cantin. Ils lui présenteront ce qui pourrait constituer une entente acceptable par les deux parties.

La neige et le vent se lèvent

sur Québec. C'est l'attente. C'est la nuit de toutes les craintes et de tous les espoirs. Crainte d'exercer son droit légitime de grève et de ne pas être très populaire. Mais surtout espoir d'en arriver à un règlement satisfaisant. Les secondes et les minutes s'écoulent au compte-gouttes. Les médiateurs et le négociateur syndical s'entretiennent au téléphone.

**4 heures du matin.** C'est la grève. Le téléphone sonne: «*Pouvez-vous attendre jusqu'à 4 h 30 ?*», demande un des médiateurs au syndicat. «*Nous sommes disponibles*

*pour négocier le temps qu'il faudra*», de répondre le syndicat. Le président Cantin de la STCUQ doit être en train de consulter les maires.

**5 h 10.** Le comité du syndicat étudie une proposition de règlement, améliorée, peaufinée.

**7 heures.** Le hall d'entrée d'un hôtel de Québec grouille de journalistes. Le syndicat de la STCUQ annonce l'entente de principe.

C'est le début d'un temps nouveau...



7 janvier, 9 heures du matin: après une nuit intensive de négociation, le président du syndicat des chauffeurs d'autobus de la STCUQ, Normand Charbonneau, et les autres membres de l'exécutif se sont rendus au garage pour y annoncer l'entente de principe et partager avec les chauffeurs une bien légitime satisfaction.

Rendez-vous de l'économie sociale et solidaire

# L'économie sociale serait-elle en train de devenir une menace ?

Henri Goulet

Il y a dix ans, l'économie sociale faisait sourire avec ses allures utopiques, à la manière de Fourier et Owen au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, elle dérange et suscite de multiples interrogations. Le réseau communautaire plus traditionnel se sent menacé dans ses fondements. Les entreprises d'économie sociale sont en train de fissurer l'édifice des services de proximité du réseau public. Sérieux débat à l'horizon.

Après une journée de colloque et 34 exposés, les quelque 300 personnes présentes à l'UQAM le 11 décembre ont pris la mesure des enjeux qui se dessinent en matière d'économie sociale, surtout depuis le sommet de 1996. Deux mises en garde ont été clairement exprimées face à ces nouvelles entreprises.

Françoise David, présidente de la Fédération des femmes du Québec, a insisté pour dire que l'économie n'est pas uniquement affaire de produit intérieur brut. Elle s'inquiète pour les groupes communautaires: «Ils sont des producteurs de services. Ils ne sont pas des entreprises. Ils font partie de l'économie sociale, mais ne sont pas rentables comme le souhaiterait la bureaucratie gouvernementale. Ils ne sont ni un peu, ni beaucoup. Ils sont rentables socialement.» Selon elle, la vision réductrice privilégiée par l'État n'est pas neutre. Ne pourrait-elle pas justifier, éventuellement, le plafonnement — voire la réduction — des subventions à tous ces groupes dits plus sociaux qu'économiques ? D'où l'urgence de développer une définition «inclusive» de l'économie sociale.

Pour Claudette Carbonneau, vice-présidente de la CSN, les services de proximité ont tou-

jours souffert du sous-financement chronique de l'État, secteur où l'économie sociale est très active. «N'est-ce pas là une belle occasion pour l'État de favoriser la sous-traitance et les privatisations ?», a-t-elle demandé. De plus, certaines entreprises d'économie sociale ne respectent pas le consensus dégagé au chantier de l'économie sociale, consensus basé sur le principe de la non-substitution des responsabilités et des emplois dans le secteur public. C'est le cas notamment de certaines coopératives de soins à domicile patronnées par le Mouvement Desjardins. «L'économie sociale n'a de sens, a-t-elle prévenu, que s'il existe un système

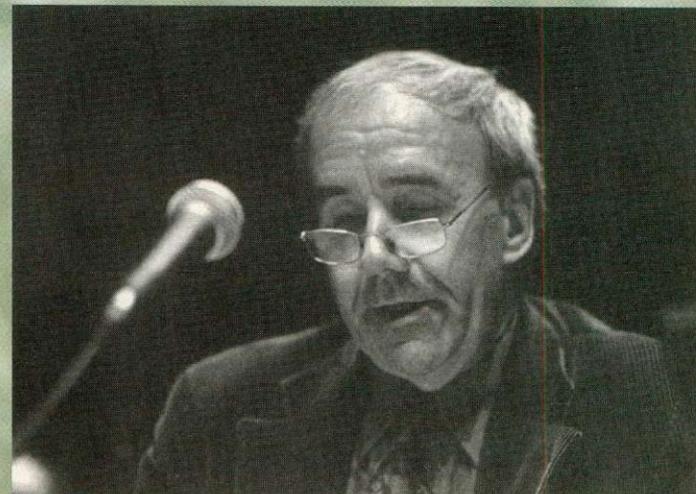


Photo Michel Giroux

Selon Yves Vaillancourt, professeur à l'UQAM, le débat sur l'économie sociale implique un questionnement à la fois sur le rôle de l'État dans le secteur économique et sur le rapport entre l'économie sociale et le secteur public. «Dans le modèle néolibéral, l'État voit l'économie sociale comme un instrument qu'il peut asservir économiquement et politiquement, tandis que dans une vision d'économie sociale et solidaire, l'État la voit plutôt comme une ouverture à des partenaires.»

public apte à répondre aux besoins premiers de la population. Un système public en régression ouvre toute grande la porte à la privatisation.»

Plusieurs expériences méritaient discussion au cours de ce colloque. Son organisation,

laissant peu de place au débat, n'a pas permis l'échange sur les nombreuses pratiques divergentes qui se retrouvent dans le cadre de l'économie sociale. Un deuxième Rendez-vous est souhaitable.

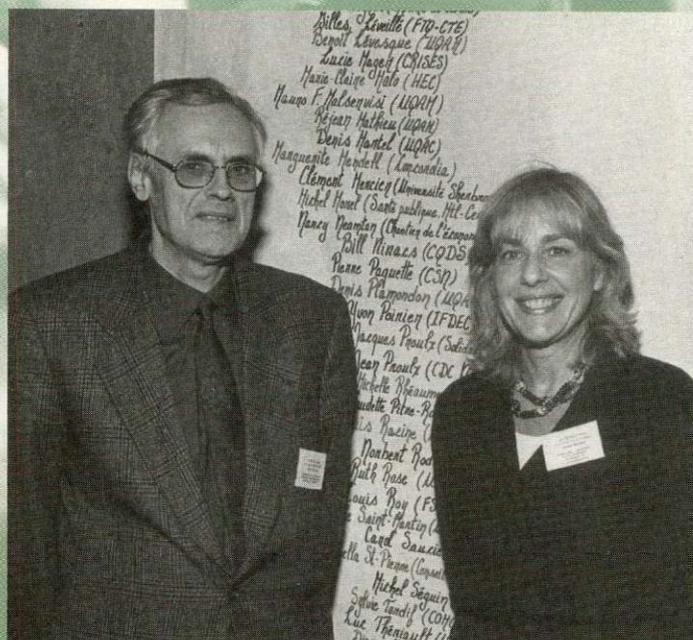


Photo Michel Giroux

Benoît Lévesque, de l'UQAM, et Margie Mendell, de Concordia, responsables de l'organisation du colloque, devant la liste des signataires de *L'appel pour une économie sociale et solidaire*. Pour eux, le Rendez-vous aura permis de situer le débat et d'enrichir la problématique de l'économie sociale et solidaire. Malheureusement, la question d'un éventuel regroupement autonome est demeurée en suspens.

# Il y a péril en la demeure !

Henri Goulet et Thérèse Jean

«Il y a péril en la demeure», a conclu Gérald Larose, devant les participants au Forum sur l'avenir des CLSC. «Nous sommes devant la chronique d'une mort annoncée des CLSC, a-t-il poursuivi, prédisant que c'est lorsqu'ils seront morts qu'on voudra les recréer.»

première ligne depuis l'amorce de la réforme ambulatoire. Une réforme qui menace leur existence même.

Sur 146 CLSC au Québec, 72 ont été fusionnés avec des centres hospitaliers de différentes natures. «Les fusions se sont faites dans la confusion, d'où la perversion de la mission première des CLSC», affirme Marc Laviolette, vice-président de la CSN. Aujourd'hui, les CLSC doivent lutter pour leur survie.

Howard Bergman, professeur au département de médecine gériatrique à l'Université McGill et responsable d'un important projet de recherche

portant sur les services intégrés aux personnes âgées en perte d'autonomie (SIPA), propose de confier aux CLSC la gestion complète des soins de longue durée. Selon lui, «la réforme que subissent les CLSC fonctionne selon une logique où ils sont submergés, et donc victimisés. Il faut rapidement inverser cette logique et adopter, à partir des CLSC, un véritable processus de soins intégrés».

Les résultats du colloque sont éclairants. Deux spécialistes sont venus affirmer que le

modèle des CLSC est le meilleur qui existe dans la plupart des pays de l'OCDE et que ce modèle peut relever les défis posés par les services de première ligne. Les intervenants en CLSC ont aussi manifesté une vitalité exemplaire pour empêcher la disparition à brève échéance de l'originalité québécoise que sont les CLSC.

Oui, il y a péril en la demeure. Péril comme dans riposte à l'horizon !

Photos: Alain Chagnon et Michel Giroux

Quoi qu'on en pense, quoi qu'on en dise, les CLSC ont toujours été le parent pauvre du réseau public de soins de santé et de services sociaux. C'est ce que sont venus clamer 255 travailleuses et travailleurs de 115 syndicats de CLSC sur les 142 affiliés à la CSN, les 11 et 12 janvier, à l'occasion du Forum CSN sur l'avenir des CLSC. Utilisés par les bureaucrates dans une guerre entre dinosaures du monde de la santé durant les années 1970, laissés à eux-mêmes par la suite, voilà que les CLSC sont de retour en

Le travail des auxiliaires familiales et sociales dans le domaine des soins à domicile est lui aussi menacé par le recours systématique aux compagnies privées qui investissent ce champ d'activité. Lise L'Espérance, une auxiliaire familiale et sociale, en compagnie de Dolorès Bédard.

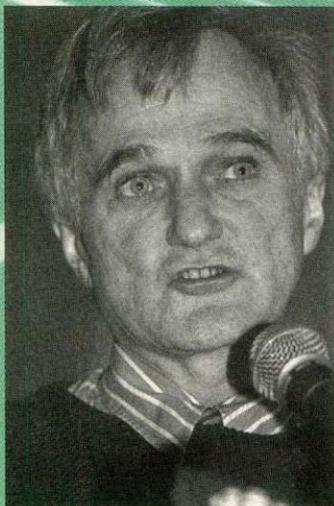


Rappelant l'origine des CLSC, issus du mouvement de contestation populaire et communautaire de la fin des années 1960, Lorraine Guay, du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale, a formulé

l'idée qu'il serait peut-être temps que les CLSC retrouvent un peu de leur capacité de contestation, de subversion et de radicalisation. Ce retour aux origines pourrait aider à contrer les visées toutes technocratiques de la réforme actuelle.

L'organisation communautaire représente un volet important de la mission des CLSC. Le travail de Sylvain Larouche du CLSC Villeray avec un comité de locataires de personnes retraitées en HLM pourrait disparaître avec les réformes imposées aux CLSC.

# Les CLSC au centre de notre système de santé



Directeur du département de médecine sociale et préventive à l'Université Laval, Paul Lamarche, ancien sous-ministre adjoint au ministère de la Santé et des Services sociaux de 1986 à 1992, a jeté un véritable pavé dans la mare des réformes qui affectent au plus haut point les CLSC. Selon lui, les fusions de CLSC n'ont aucun fondement scientifique, le peu de ressources accordées aux CLSC est contre-productif et le transfert des services en cabinets privés n'est pas rentable financièrement.

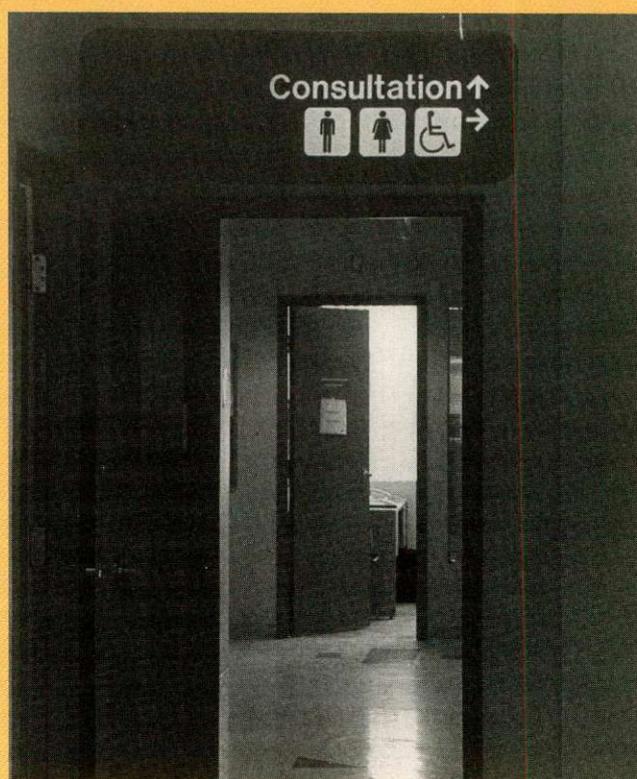
«Aucune raison ne justifie la disparition des CLSC», déclare Gérard Larose, d'autant plus que des études scientifiques démontrent que l'approche intégrée et globale qui a présidé à la mise en place des CLSC, il y a 30 ans, est ce qu'il y a de plus rentable sur les plans économique, social, budgétaire et ce qui satisfait le plus les besoins de la population.

Ces quatre dernières années, les compressions budgétaires infligées au réseau de la santé et des services sociaux ont amené les CLSC à sacrifier les volets préventifs compris dans leur mission et à négliger le rôle social et communautaire qui les distingue des autres établissements du réseau. Les CLSC ont dû réduire, couper, limiter et rationner les services. Incapables de faire face aux besoins, ils ont déversé dans la cour des organismes communautaires bon nombre de leurs responsabilités. L'insuffisance de ressources financières et humaines a créé les conditions propices au développement d'une industrie de la santé où le secteur privé salive et spéculé sur l'incapacité du secteur public de combler l'ensemble des besoins.

La CSN croit qu'il faut rebâtir le système de santé autour des CLSC et que ceux-ci doivent être la porte d'entrée et de sortie du système, ce qui signifie leur donner le mandat de coordonner les services sociaux et de santé. Pour ce faire, ils doivent offrir la gamme la plus complète des services et les développer de façon proactive. Selon Gérard Larose, «les CLSC doivent retrouver leur capacité d'agir», ce qui suppose d'arrêter les fusions, d'ajouter des médecins, de doubler les budgets des services de maintien à domicile, de combattre la précarisation des emplois, de combattre tout ce qui tente de se substituer aux

responsabilités publiques et de se ressouder avec le mouvement social et communautaire. «Les CLSC ont été une extraordinaire intuition que nous avons eue dans les années 70.

C'est à travers eux que doivent être réaffirmées les grandes caractéristiques du système québécois: un système public, accessible, universel et gratuit», soutient-il.



## Un plan pour sauver les CLSC

Le forum est le point de départ d'une mobilisation qui, dans un premier temps, s'échelonne jusqu'au mois de juin. Elle prend racine d'abord sur le plan local, c'est-à-dire dans les syndicats de chacun de ces établissements, pour ensuite s'étendre à l'échelle régionale et nationale.

La CSN demande à ses syndicats de faire des représentations dans chacun des établissements, particulièrement auprès des conseils d'administration, afin que ceux-ci se prononcent sur les moyens à mettre en œuvre pour réhabiliter les CLSC dans leur mission.

Sur le plan régional, les conseils centraux, les fédérations et les syndicats dans les CLSC sont invités à investir les lieux décisionnels, par exemple, les MRC, les conseils de développement régional, les régies régionales, afin que les décideurs régionaux se compromettent sur l'avenir des CLSC.

Sur le plan national, la CSN interviendra auprès de différentes associations, dont les CLSC et les centres de soins de longue durée, les médecins de CLSC et les omnipraticiens du Québec, afin de gagner l'adhésion la plus large sur la responsabilité des CLSC à l'égard des services de première ligne.

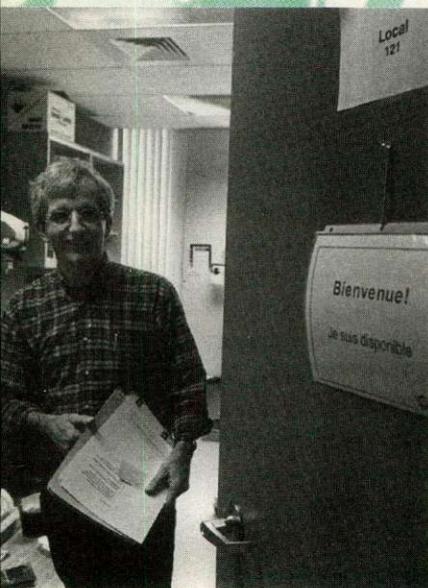




Photo: Hélène Rochon

Il faut parfois recourir à la grève dans le secteur public. Les syndiqués des traversiers, en 1996, et les enseignantes et enseignants de cégep, en 1995, ont été les derniers à dresser des piquets pour faire valoir leurs revendications.

## Secteurs public et parapublic La mobilisation s'organise



Louis-Serge Houle

La mobilisation dans le secteur public, c'est une affaire qui s'organise de longue main. Surtout si on veut être prêts lorsque la négociation prendra un tournant décisif.

À la CSN, la plus importante organisation syndicale du secteur public québécois avec plus de 135 000 membres répartis dans quelque 750 syndicats partout au Québec, on se donne tous les moyens pour réussir cette importante négociation. Et c'est d'autant plus vrai cette année que les conventions collectives n'ont pas été renégociées d'un couvert à l'autre depuis dix ans et que les travailleuses et travailleurs du secteur public ont été durement frappés par les gouvernements qui se sont succédé à Québec.

Les politiques gouvernementales de coupes et de rationalisation ont fait leur œuvre dans les établissements de santé et de services sociaux, d'éducation et les organismes gouvernementaux : la précarité est en hausse dans tous les secteurs, l'octroi de sous-contrats et la privatisation des services prennent de l'ampleur, les conditions de travail se dégradent et les salarié-es de l'État voient leur pouvoir d'achat fondre comme neige au soleil.

Il y a des problèmes importants à régler et il faut pouvoir appuyer efficacement la mobi-

lisation, porteuse des revendications syndicales.

### La structure d'appui

Au cours de l'automne, le comité de coordination des secteurs public et parapublic qui regroupe, sous la coordination de la centrale, les quatre fédérations de la CSN dans ces secteurs, a tenu une première phase de sessions de formation dans le but de nommer dans chaque syndicat des responsables locaux de mobilisation et d'information.

Partout au Québec, de Hull à Gaspé et de Valleyfield à Val d'Or, 32 sessions de mobilisation ont été organisées pour joindre près de 700 militantes et militants syndicaux. Il ne s'agit là que d'une première étape puisqu'en février, d'autres sessions seront tenues afin de joindre les syndicats qui n'ont pu participer à l'opération de la fin de la dernière année.

Le rôle et les responsabilités des militants locaux sont de mettre en place une structure de mobilisation et de diffusion de l'information dans leur syndicat de façon à pouvoir atteindre tous les membres et les te-

nir informés sur le déroulement de la négociation, autant à la table centrale, sur les matières à incidence salariale, qu'aux tables sectorielles sur les conditions de travail.

Ce n'est pas toujours une mince affaire. Dans certains syndicats comme ceux des commissions scolaires, les membres sont répartis dans plusieurs établissements sur un grand territoire. Ailleurs,

plus de la moitié des membres du syndicat travaillent à temps partiel ou se retrouvent sur les listes de rappel. Il faut donc trouver les bons moyens pour informer tout le monde du déroulement de la négociation.

Au niveau national, la mobilisation est coordonnée par Clairmont Bergeron, qui a également assumé cette tâche lors de toutes les périodes de négociation depuis 1992.



Photo: Alain Dion

## Régime de retraite

### Télé-Métropole paiera ses cotisations

Une entente est intervenue à la fin de 1998 entre Télé-Métropole et les employés qui sont couverts par le régime de retraite de l'entreprise, à la suite du recours collectif de 4,5 millions de dollars intenté en leur nom par le président de l'Association des techniciens de Télé-Métropole (CSN), Serge Bou-

chard. Le syndicat reprochait à l'employeur d'avoir pris un congé de cotisation de 3,8 millions de dollars sans le consentement des membres participants. L'entente en échange de laquelle le recours collectif a été abandonné permettra de hausser la rente annuelle des participants d'un montant approximatif de 1300 dollars et à 13

employés de bénéficier d'un pont financier pour prendre leur retraite à compter de l'âge de 55 ans. L'employeur a reconnu qu'il y avait un surplus de 2,2 millions dans la caisse du régime et il s'est engagé à payer dorénavant sa part de cotisations.

Luc L.

## QIT-Fer et Titane

### 19 nouveaux emplois

Président du Syndicat ouvrier de QIT-Fer et Titane à Tracy, Pierre Jutras était heureux en cet après-midi du 23 décembre: la veille, l'employeur avait confirmé l'embauche de 19 ouvriers spécialisés pour accomplir des tâches confiées jusque-là à des sous-traitants. Des emplois industriels de machiniste, de mécanicien d'usine, de tôlier et de technicien en informatique ont ainsi été créés. Ces nouveaux salariés bénéficieront d'avantages prévus à la convention.

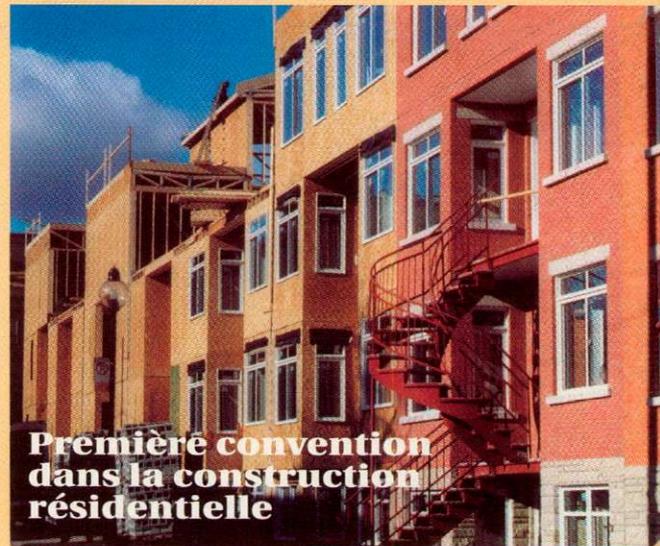
«L'usine emploie actuellement 1200 personnes. Ce sont aussi des travailleurs de la région qui devraient être embauchés à ces nouveaux postes», estime Pierre Jutras. La création de ces emplois fait suite à une lettre d'entente signée en 1995 et aux pourparlers entrepris en mai 1997 entre les parties patronale et syndicale sur l'utilisation de la sous-traitance et l'exécution de certains travaux par des entrepreneurs. Les deux parties ont d'ailleurs formé un groupe paritaire de suivi



Pierre Jutras

de la sous-traitance. Entreprises par le syndicat, ces discussions concluantes constituent un geste de solidarité envers la région en générant des emplois de qualité.

M.C.



### Première convention dans la construction résidentielle

La CSN-Construction s'est réjouie de l'entrée en vigueur d'une première convention collective dans le secteur de la construction résidentielle, qui avait été laissée à l'arbitraire patronal depuis le 15 décembre 1995. Les dispositions de cette première convention rapprochent le secteur résidentiel des trois autres secteurs de la construction. La CSN-Construction, qui a assisté à toutes les rencontres de négociation, estime cependant que les mérites de la nouvelle convention ne pourront être vérifiés qu'à l'usage, car plusieurs questions importantes, notamment le droit de rappel et la

procédure de mise à pied, laissent une large discrétion à l'employeur.

De plus, le président de la CSN-Construction désavoue l'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ), qui annonce une hausse du coût des maisons en la faisant reposer sur l'intransigence des syndicats, parce que les salaires ne sont pas ceux que les employeurs payaient depuis leur faux lock-out du 15 décembre 1995: «Pendant trois ans, les employeurs ont accru leurs marges de profit en réduisant les salaires sans abaisser le prix des maisons.»

Luc L.

### Des syndicats en conflit vous envoient *Nouvelles CSN*

Les membres en lock-out du syndicat de Montréal Recherche et du Syndicat de la Maison mère des Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie (FSSS-CSN) ont participé à l'envoi de ce numéro de *Nouvelles CSN*.

### Tout sur les négos du secteur public:

<http://www.csn.qc.ca/SPNegos98/SP98FrSet.html>

### Décès d'Hildège Dupuis

Un pionnier du syndicalisme professionnel, notre camarade Hildège Dupuis, est décédé le 5 janvier, à 72 ans, après une longue maladie.

C'est dans les années soixante qu'Hildège, avec quelques autres ingénieurs à l'emploi de la Ville de Montréal, avait mis sur pied le Syndicat des ingénieurs de la Ville de

Montréal. Ce syndicat avait été parmi les premiers à former la Fédération des ingénieurs et cadres de la CSN. Il s'agissait alors d'une remarquable avancée pour le monde syndical.

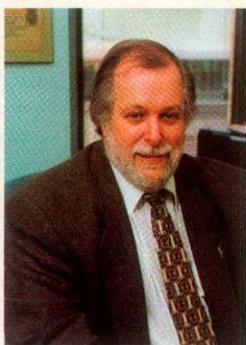
Par la suite, il avait œuvré plusieurs années au Service du génie industriel de la CSN. Son professionnalisme, sa compétence et son at-

tention aux êtres humains ont fait en sorte qu'il a toujours été tenu en haute estime.

Issu d'une famille où on était débardeur de père en fils, jamais il n'a remis en question son attachement indéfectible à la classe ouvrière. Nous offrons nos plus sincères condoléances aux membres de sa famille. M.R.

### Pour Michel Gauthier Un nouveau défi

Michel Gauthier a été choisi par les parties syndicale et patronale pour devenir le président et directeur général du Comité de gestion de l'utilisation du fonds de formation de l'industrie de la construction. Michel a quitté ses fonctions de conseiller syndical à la Fédération du commerce de la CSN pour occuper son nouveau poste au début du mois de janvier. Rappelons qu'il a été président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la CSN (STTCSN) en 1979-80 et secrétaire général au Comité exécutif de la CSN de 1984 à 1990. Il a une très bonne connaissance du milieu de la construction, ayant assumé la direction intérimaire de



la Fédération nationale des syndicats du bois et du bâtiment avant qu'elle ne devienne la CSN-Construction. Il a de plus été impliqué dans plusieurs rondes de négociation dans l'industrie de la construction et dans les campagnes de changement d'allégeance syndicale. *Nouvelles CSN* lui souhaite bonne chance pour relever ce nouveau défi.

Luc L.

### Philippines Le gouvernement veut interdire les grèves

La *Federation of Free Workers* s'oppose énergiquement à la législation présentée au Congrès des Philippines, et soutenue par le président, qui vise à interdire les grèves dans le pays. Au lieu de proscrire les grèves, ce qui constitue une violation des droits des travailleurs et des travailleuses consacrés par la Constitution et les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), la FFW se déclare en faveur d'un éventuel accord sur un moratoire sur les grèves et les lock-out assorti d'une révision des anciens accords et de la promotion de la paix au travail. Telles étaient quelques-unes des conclusions auxquelles sont parvenus les dirigeants de la fédération syndicale, lors d'un forum-atelier tenu à l'automne sur la crise qui secoue le pays.

R.B.

**Protestez contre  
le détournement de fonds de  
l'assurance-emploi  
par le fédéral**  
<http://www.total.net/~coalitio/index.html>

### Les syndicats et l'action politique

Dans sa dernière livraison, le *Bulletin* du Regroupement des chercheurs en histoire des travailleuses et travailleurs du Québec (RCHTQ) publie les textes d'une table ronde, tenue en avril 1998, sur l'action politique des centrales syndicales à la fin des années 1960. On lira avec intérêt les analyses de G.-Raymond Laliberté et de Marcel Pepin, respectivement présidents de la CEQ et de la CSN à l'époque. Pierre Vennat, journaliste à *La Presse*, aborde la question par le biais de la grande soirée de solidarité syndicale du 3 novembre 1971 au Forum de Montréal, «*le plus grand soir du syndicalisme des trente dernières années...*»

Dans ce même numéro, Mélanie Ouellette, de l'Université de Montréal, analyse la grève de l'amiante de 1975 et Peter Bischoff, de l'Université d'Ottawa, propose un document inédit rédigé par Mgr Fabre le 17 août 1886, demandant à Rome de reconsidérer l'interdit pesant sur les Chevaliers du Travail, très actifs au Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

On peut se procurer le volume 24, numéro 2 du *Bulletin* en envoyant un chèque de 7 \$ au nom du RCHTQ, département d'histoire, UQAM, C.P. 8888, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3P8.

H.G.

### Un Noël agrémenté

Grâce à la 15<sup>e</sup> édition de la campagne de paniers de Noël de la CSN, 1050 camarades en conflit durant le temps des Fêtes ont reçu un montant supplémentaire de 65 \$. Cette somme leur a permis d'agrémenter cette période de réjouissances. Le montant est venu s'ajouter aux prestations régulières du Fonds de défense professionnelle de la CSN (FDP), prestations qui sont versées aux grévistes, aux lock-outés et aux personnes congédiées pour activités syndicales. C'est sur le thème *C'est Noël pour tout le monde* que se déroule cette campagne annuelle de la CSN.

M.C.

### Votre adrélec S.V.P.

Vous désirez écrire à un syndicat CSN dont vous ne connaissez pas l'adresse électronique et qui n'a pas de page Web pour vous la fournir? Le site Web de la CSN (<http://www.csn.qc.ca>) vous permettra

bientôt de le faire d'un simple clic.

Une condition cependant: que les syndicats nous fournissent leur adresse électronique pour que nous la publions sur la page idoine. S'il vous plaît nous la

faire parvenir à l'adresse [jppare@total.net](mailto:jppare@total.net) en mentionnant «adrélec» dans le sujet du message et en nous donnant le nom au complet de votre syndicat, et non pas seulement son abréviation.

J.-P. P.

### Les droits et les libertés, ça se cultive

Quand la justice met la main au collet des dictateurs, tous les rêves d'une société juste et libre sont encore permis. Tel fut le cas, en novembre, quand la justice britannique a arrêté l'ex-général Augusto Pinochet qui a fait disparaître, tuer et massacrer des milliers de ses compatriotes chiliens. Les années mises à procédure à son arrestation rappellent dramatiquement que les droits et les libertés ne sont jamais acquis. Il faut constamment les cultiver et les

défendre, même en pays démocratique.

La Fondation Léo-Cormier pour l'éducation aux droits et libertés a

jets allant dans ce sens. La CSN se joint à la Fondation Léo-Cormier pour inviter l'ensemble de ses organismes et syndicats



**Fondation Léo-Cormier  
pour l'éducation  
aux droits et libertés**

comme mandat de promouvoir les droits et libertés et d'appuyer différentes activités d'éducation les concernant. Elle mène présentement une campagne de levée de fonds qui lui permettra de soutenir des pro-

affiliés à contribuer généreusement. Les souscriptions doivent être adressées à La Fondation Léo-Cormier, 4416 boul. Saint-Laurent, bureau 101, Montréal (Québec) H2W 1Z7.

T.J.





### Si on les écoutait...

Rappelez-vous ! À Québec, il a fallu une commission d'enquête présidée par le juge René Beaudry pour que la population — et le ministre Jacques Brassard — finissent par comprendre que le problème, ce n'était pas le syndicat mais bien la direction de la STCUQ. À preuve: le président et le directeur général de l'organisme public ayant démissionné, une entente est intervenue, entérinée par 98 pour cent des chauffeurs.

À Montréal, c'est une histoire de ressorts qui est en train de faire comprendre à la population — et aux autorités de la STCUM, espérons-le — que les employés de l'entretien s'y connaissent un peu en matière d'entretien des autobus. Alors que le président de la STCUM annonçait fièrement qu'une fois le fameux ressort remplacé, le problème des autobus à plancher bas serait réglé, le président du syndicat CSN, Gaëtan Châteauneuf, pensait plutôt qu'il s'agissait « d'une emplâtre sur une jambe de bois ».

La suite des choses devait lui donner raison puisque quelques jours plus tard, 360 autobus devaient être à nouveau retirés de la circulation, au grand dam des usagers qui, à moins 20° Celsius, commencent à trouver les ingénieurs un peu... particuliers.

Si on écoutait un peu plus les mécaniciens, hein ?

M.R.

### Nouvelles commissions scolaires La CSN en tête

Avec l'adhésion de 3780 nouveaux membres, la CSN demeure en tête dans la représentation des employés de soutien dans les nouvelles commissions scolaires. Ainsi, en date du 12 janvier, la CSN représentait 20 271 membres répartis dans 34 syndicats.



La CSN remportait dernièrement les votes des nouvelles commissions scolaires de Côte-du-Sud (554 membres),

Seigneurie-des-Mille-Îles (1311 membres – cols blancs), Montréal (1415 membres – cols bleus) et de la Vallée-des-Tisserands (500 membres – cols blancs). Les votes d'allégeance syndicale vont se poursuivre jusqu'au 31 janvier 1999.

J.R.

### Caisses populaires Trois syndicats en grève

Trois syndicats de la CSN sont présentement en conflit dans les caisses populaires. Les syndicats des employés-es des caisses populaires des Escoumins, de Forestville et de l'Ancienne-Lorette sont en grève respectivement depuis le 23 juillet, le 28 octobre et le 29 octobre 1998.

À l'exception de la Caisse populaire des Escoumins, où il s'agit de la négociation de la première convention collective, peu de choses différencient les trois conflits. Les principaux points en litige



portent sur la formation, les tests d'aptitude et les salaires.

En arrière-plan de ces conflits apparaît le spectre de la réingénierie du Mouvement Desjardins et ses intentions de passer outre aux règles ha-

bituelles de l'ancienneté. La réingénierie Desjardins prévoit une restructuration massive des classes d'emploi et l'utilisation de tests sélectifs pour « choisir » le personnel.

G.B.

### Tournée de la CSN L'équité, non la relativité !

La CSN entreprend une tournée de l'ensemble des régions du Québec afin de rencontrer ses syndicats et de faire le point avec eux sur le dossier de l'équité salariale. Cette tournée vise à saisir les syndicats dont l'employeur a déposé un rapport devant la Commission de l'équité salariale du contenu et des impacts de ce rapport sur leur structure salariale et à expliquer en détail ce qui différencie fondamentalement une démarche d'équité salariale d'une démarche de relativité

salariale.

Cette tournée permettra d'organiser, pour



les syndicats touchés par des rapports, une campagne afin que les syndicats soient impliqués dans la négociation d'un programme d'équité sa-

lariale. À ce chapitre, la centrale distribue des milliers de macarons à ses membres sous le thème: «Équité salariale: Reconnaître sa valeur, en voir la couleur». La CSN prépare également pour le 18 février une journée d'action pour démontrer aux employeurs que nous exigeons un exercice de qualité qui rendra justice aux femmes.

La tournée a débuté en Montérégie le 13 janvier et se terminera le 9 février dans le Bas Saint-Laurent.

J.R.

### La Force... sur le Web

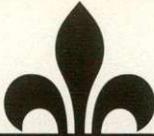
Les lecteurs de *Nouvelles CSN* connaissent et apprécient déjà le magazine *La Force des mots* que publie la CSN dans son organe officiel deux fois par année. D'ailleurs, aussi bien en profiter pour vous annoncer tout de suite que sa troisième édition paraîtra en même temps que le numéro 454 de *Nouvelles CSN*: réservez votre exemplaire dès maintenant auprès de votre responsable de la distribution!

Les internautes seront par ailleurs heureux d'apprendre que

le contenu de *La Force des mots* est maintenant publié sur le site Web de la CSN à l'adresse <http://www.csn.qc.ca/Mots/MotsAcc.html>. Les reportages, les chroniques, la dictée, les mots croisés, etc., y ont été enrichis d'une page contenant une soixantaine de liens avec d'autres sites Web dont le contenu nous a semblé intéressant pour ceux et celles qui ont à cœur le respect et l'amour de la langue française.

J-P.P.

# B i e N v E n u e



## LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

**1. Éviter de se mettre les pieds dans les plats**  
Lors de votre prochain repas au restaurant, allez-vous choisir le *spécial du jour*, le *plat du jour* ou le *spécial du chef*?

**Réponse.** Même si, au retour des vacances du temps des Fêtes, on n'a pas trop le goût de parler de bouffe, il faut cependant utiliser le terme approprié. Les expressions «spécial du jour» ou «spécial du chef» sont incorrectes, car le mot spécial est un adjectif et ne doit pas être employé comme nom. On doit plutôt utiliser «plat du jour». Quant au mets spécialement préparé par le chef cuisinier pour un repas donné et souvent offert à un prix avantageux, c'est la «suggestion du chef».

### 2. Choisir le mot juste

Après les élections, tous les partis ont fait leur \_\_\_\_\_ de la campagne électorale. a) post-mortem. b) bilan.

Au cours de l'année qui vient, il faudra s'assurer de \_\_\_\_\_ les échéances. c) rencontrer. d) respecter.

Lors du prochain congrès, il serait important d'avoir notre propre \_\_\_\_\_. e) stand. f) kiosque.

**Réponse.** b). Post-mortem ne s'emploie que comme adjectif. d). Rencontrer serait, dans ce contexte, un calque de l'anglais. e). On entend par kiosque un pavillon de jardin ouvert de tous côtés ou une petite construction édiflée sur la voie publique où l'on vend des journaux, des fleurs, etc.

### 3. Accorder les mots débutant par le préfixe *inter*

Le projet d'union sociale sera sûrement à l'ordre du jour de la prochaine rencontre \_\_\_\_\_.

a) interprovinciale. b) interprovinciales. Une rencontre \_\_\_\_\_ devrait avoir lieu. c) interéquipe. d) interéquipes.

Réponse. a). d).

Le préfixe *inter* sert à former un grand nombre de mots, noms, verbes, adjectifs et adverbes. Dans tous les cas, il se soude à l'élément qui suit, sans trait d'union, que cet élément commence par une voyelle ou une consonne.

Mais attention: lorsqu'un *adjectif* est formé du préfixe *inter* et d'un nom, cet adjectif se met au pluriel quand il renvoie à plusieurs entités, même si le nom auquel il se rapporte est singulier. Un comité interfédérations, par exemple, est un comité où sont réunis les représentants de plusieurs fédérations. Mais un *nom* formé avec *inter* suit la règle générale de l'accord: il ne prend un s qu'au pluriel. On dira: une interface, des interfaces. Un interligne, des interlignes.

Robert Boucher

## Une bonne année pour le syndicalisme

L'année 1998 en fut une de percées en termes de syndicalisation, avec l'arrivée de plus de 6000 nouveaux membres à la CSN. Et ils sont environ 11 000 autres salarié-es à attendre, en ce début d'année, la reconnaissance de leur syndicat CSN, dont les groupes suivants.

### Golf Baie-Comeau

Les 30 travailleuses et travailleurs du Club de golf de Baie-Comeau ont fait un bon coup en se donnant un syndicat CSN, le 14 décembre. Appuyés par la Fédération du commerce et les militants de leur région, ils seront prêts pour la prochaine saison.

### Téléphonie de Granby

Les 13 employé-es de Service téléphonique de Granby ont déposé, le 18 décembre, leur requête en accréditation syndicale au ministère du Travail. Les salarié-es offrent des services en Montérégie. La Fédération nationale des communications de la CSN sera leur porte-parole.

### Polytechnique

En décembre, les 65 chargé-es de cours de l'École Polytechnique de Montréal ont fondé un syndicat. À l'instar de 85 pour cent des autres chargé-es de cours syndiqué-es, ils seront membres de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec.

### Services intégrés propulsion

Une requête en accréditation visant les 20 salarié-es du Regroupement des services propulsion de Montréal a été présentée, en décembre, au ministère du Travail. C'est le syndicat FSSS-CSN du Centre hospitalier Saint-Charles-Borromée qui a pris leur cause en main. Les nouveaux syndiqué-es

œuvrent auprès de personnes handicapées physiques.

### Délicatesse Nourcy

À Sainte-Foy, les 45 employé-es de la pâtisserie commerciale Délicatesse Nourcy se sont adressés à la CSN, en décembre, pour défendre leurs intérêts. Ils étaient auparavant membres d'un syndicat indépendant.

### Les Lys Blancs

Avec l'arrivée des salarié-es du Centre d'hébergement Les Lys Blancs du boulevard Pie IX à Montréal, le syndicat des centres d'hébergement du Grand Montréal prend de l'expansion. Affilié à la FSSS-CSN, celui-ci regroupe déjà les employé-es des centres d'hébergement Saint-Paul à Verdun, Val des Arbres et Renoir à Laval, ainsi que Pie IX et Benito à Montréal.

### Collège Lasalle

Au nombre de 371, les enseignantes et les enseignants du réputé Collège Lasalle ont choisi la CSN, à l'issue de la campagne de changement d'allégeance syndicale en décembre. C'est la FNEEQ-CSN qui les représentera auprès de l'employeur. Ils ont délaissé la section locale 57 du SEEPB de la FTQ.

### Droits de la personne

Dorénavant, les 65 professionnels de la Commission des droits de la personne (CDP) seront membres de la CSN. À l'issue d'un vote à scru-

tin secret, le 18 décembre, entre les syndiqués CSN de la CDP et les membres du SPGQ à la Commission de la protection des droits de la jeunesse, ces professionnels ont voté à la majorité pour une affiliation à la CSN et à la Fédération des professionnels de la CSN (FP-CSN). La fusion des deux organismes a eu lieu en 1995.

### Centre Intervalle et Centre Champlain-Marie-Victorin

Le Syndicat des professionnelles et professionnels des affaires sociales du Québec s'est adressé au ministère du Travail pour représenter les personnes conseillères d'orientation professionnelle et de la relation d'aide du Centre de Réadaptation Intervalle, à Trois-Rivières. Le syndicat a aussi déposé une autre requête au nom des ergothérapeutes et thérapeutes de la réadaptation fonctionnelle par l'activité du Centre d'hébergement Champlain-Marie-Victorin, à Montréal. Fondé en 1965, le SPPASQ-CSN fait partie de la FP-CSN.

### Accrédités

Les syndicats suivants ont reçu leur certificat d'accréditation: Caisse populaire d'Arthabaska, Lama Transport à Saint-Grégoire-de-Bécancour et la Garderie Mon petit Édouard du cégep Édouard-Montpetit, à Longueuil.

Michel Crête

# Contribution à un REER

## Mieux vaut commencer tôt...

Henri Jalbert

Fini le mythe voulant qu'il ne faudrait cotiser à un REER qu'à partir du milieu de sa vie. En effet, si l'avenir appartient à celles et ceux qui se lèvent tôt, la meilleure retraite appartient alors à celles et ceux qui contribuent tôt. La même contribution totale versée plus tard vaudra beaucoup moins à la prise de la retraite.

Le tableau ci-contre démontre comment on peut obtenir une croissance 2,9 fois plus grande sur un capital 2,6 fois plus petit.

En effet, Lucie Prévoyante a investi annuellement dans son REER une somme de 2 500 \$ pendant dix ans (entre 25 et 34 ans) pour un investissement total de 25 000 \$ qui va lui rapporter, à l'âge de 60 ans, 199 133 \$, soit une croissance de 796,5 % de son capital investi.

De son côté, Robert Retard a commencé beaucoup plus tard, à l'âge de 35 ans. Même s'il investit annuellement pendant 26 ans (entre 35 et 60 ans) la même somme annuellement que Lucie Prévoyante, soit 2 500 \$, pour un investissement total de 65 000 \$, la valeur de son REER sera de 176 520 \$, soit beaucoup moins que celle du REER de Lucie Prévoyante, car la croissance de son REER n'aura été que de 271,6 %.

### Maximiser un REER

On a donc vu que Lucie Prévoyante pouvait accumuler près de 200 000 \$ pour ses 60 ans en investissant 2 500 \$ par année entre 25 et 34 ans. Cependant, si elle utilise son retour d'impôt chaque année pour payer une partie de sa contribution de l'année subséquente, le coût de son investissement va diminuer d'autant.

C'est ainsi que si Lucie Prévoyante a un revenu imposable se situant entre 25 000 \$ et

âge	Lucie Prévoyante		Robert Retard	
	contributions à un REER	cumulatif à la fin de l'année*	contributions à un REER	cumulatif à la fin de l'année*
25	2 500,00 \$	2 668,75 \$	- \$	0,00 \$
26	2 500,00 \$	5 517,64 \$	- \$	0,00 \$
27	2 500,00 \$	8 558,83 \$	- \$	0,00 \$
28	2 500,00 \$	11 805,30 \$	- \$	0,00 \$
29	2 500,00 \$	15 270,91 \$	- \$	0,00 \$
30	2 500,00 \$	18 970,45 \$	- \$	0,00 \$
31	2 500,00 \$	22 919,70 \$	- \$	0,00 \$
32	2 500,00 \$	27 135,53 \$	- \$	0,00 \$
33	2 500,00 \$	31 635,93 \$	- \$	0,00 \$
34	2 500,00 \$	36 440,11 \$	- \$	0,00 \$
35	- \$	38 899,81 \$	2 500,00 \$	2 668,75 \$
36	- \$	41 525,55 \$	2 500,00 \$	5 517,64 \$
37	- \$	44 328,52 \$	2 500,00 \$	8 558,83 \$
38	- \$	47 320,70 \$	2 500,00 \$	11 805,30 \$
39	- \$	50 514,85 \$	2 500,00 \$	15 270,91 \$
40	- \$	53 924,60 \$	2 500,00 \$	18 970,45 \$
41	- \$	57 564,51 \$	2 500,00 \$	22 919,70 \$
42	- \$	61 450,11 \$	2 500,00 \$	27 135,53 \$
43	- \$	65 598,00 \$	2 500,00 \$	31 635,93 \$
44	- \$	70 025,86 \$	2 500,00 \$	36 440,11 \$
45	- \$	74 752,61 \$	2 500,00 \$	41 568,56 \$
46	- \$	79 798,41 \$	2 500,00 \$	47 043,19 \$
47	- \$	85 184,80 \$	2 500,00 \$	52 887,36 \$
48	- \$	90 934,78 \$	2 500,00 \$	59 126,00 \$
49	- \$	97 072,87 \$	2 500,00 \$	65 785,76 \$
50	- \$	103 625,29 \$	2 500,00 \$	72 895,05 \$
51	- \$	110 620,00 \$	2 500,00 \$	80 484,21 \$
52	- \$	118 086,85 \$	2 500,00 \$	88 585,65 \$
53	- \$	126 057,71 \$	2 500,00 \$	97 233,93 \$
54	- \$	134 566,61 \$	2 500,00 \$	106 465,97 \$
55	- \$	143 649,85 \$	2 500,00 \$	116 321,17 \$
56	- \$	153 346,22 \$	2 500,00 \$	126 841,60 \$
57	- \$	163 697,09 \$	2 500,00 \$	138 072,16 \$
58	- \$	174 746,64 \$	2 500,00 \$	150 060,78 \$
59	- \$	186 542,04 \$	2 500,00 \$	162 858,63 \$
60	- \$	199 133,63 \$	2 500,00 \$	176 520,34 \$
<b>capital versé</b>				
	<b>25 000,00 \$</b>		<b>65 000,00 \$</b>	
<b>croissance</b>		<b>796,50 %</b>		<b>271,60 %</b>

\* Hypothèse de rendement utilisée : 6,75 %. Le rendement utilisé ne l'est qu'à titre d'exemple et ne constitue pas une garantie de rendement.

30 000 \$, elle aurait droit à un retour d'impôt annuel d'environ 930 \$. Le coût réel de son REER serait donc de 15 700 \$ et non pas de 25 000 \$.

### Un fonds de travailleurs

Avec un fonds de travailleurs comme Fondation, le coût de son investissement serait réduit chaque année de 30 %, soit de 750 \$, à cause des crédits d'im-

pôt qui sont rattachés à ce genre de fonds. Le coût réel de son investissement serait alors réduit de 7 500 \$ et se situerait à 8 200 \$, soit environ un tiers de l'investissement total.

Autrement dit, il est possible d'accumuler un capital de quelque 200 000 \$ pour ses 60 ans, avec un déboursé net de 8 200 \$\*, en autant que l'investissement soit fait dans un

fonds de travailleurs entre 25 et 34 ans, à raison de 2 500 \$ par année.

Plus on investit tôt pour la retraite, plus son investissement fait des petits.

\* Estimé en tenant compte des crédits d'impôt totalisant 30 % et des déductions fiscales associées aux REER, selon les règles fiscales applicables au 17 septembre 1998. L'hypothèse de rendement annuel utilisée est de 6,75 %.

# Yvan épargne... Marie-Josée travaille



Ça se passe **ici** au Québec.

Yvan Gamelin est plombier à l'emploi des Forges de Sorel. En épargnant avec Fondation, il a droit à des déductions REER et obtient EN PLUS deux crédits d'impôt totalisant 30 %. Fondation requiert un déboursé net moins élevé qu'une épargne-retraite conventionnelle et permet de participer à des projets de maintien et de création d'emplois au Québec.

Marie-Josée Vigneau est opératrice chez Plate-Forme CPT, une entreprise d'insertion située à Québec, qui fabrique des revêtements de sol en caoutchouc recyclé dans laquelle Fondation a investi. Cet emploi permet à Marie-Josée de faire l'expérience du marché du travail et de se préparer un avenir meilleur.

**FOND**ACTION<sup>CSN</sup>

**Plus qu'un REER, un fonds de travailleurs**

2100, de Maisonneuve Est, Montréal (Québec) H2K 4S1  
514 525-5505 ou 1 800 253-6665